

Des péages urbains dans le canton du Jura ?

Bernard Studer (PDC)

Début avril, nous apprenions dans un hebdomadaire satirique romand que, suite à un appel à projets, le canton du Jura avait remis à l'OFROU un projet-pilote « *de tarification de la mobilité avec assujettissement à une redevance* ». Parmi les exemples cités dans l'article en matière de nouveaux modes de tarification de la mobilité figure l'introduction de péages urbains.

Le Gouvernement peut-il nous indiquer les grandes lignes du projet-pilote qu'il a soumis à la Confédération ?

Compte tenu de la faible densité de population et de la structure dispersée de l'habitat, le Gouvernement estime-t-il que les nouvelles formes de redevances en matière de mobilité comme les péages urbains soient adaptées aux réalités territoriales jurassiennes ?

Ces nouvelles formes de tarification ne concernent-elles pas en priorité les cantons urbains et les grandes agglomérations suisses ?

Ledit article mentionne également l'intérêt manifesté par les villes de Zurich, Berne, Bienne et Delémont. Le projet-pilote concerne-t-il d'autres communes jurassiennes ?

Les fiches du Plan directeur cantonal relatives à la mobilité sont très récentes. Elles ont été approuvées par le Conseil fédéral il y a deux ans à peine. Les mandats de planification de la fiche M.05 « Réseau des routes cantonales » portent essentiellement sur l'entretien et la réfection du réseau ainsi que sur le réaménagement des traversées des localités. Selon le Gouvernement, le lancement de ce projet-pilote s'inscrit-il dans les priorités définies par le nouveau Plan directeur cantonal ?

Le Gouvernement peut-il nous informer sur les coûts de ce projet-pilote ? Peut-il nous indiquer le mode de répartition des frais entre la Confédération, le Canton et les communes ? Quels sont les montants engagés à ce jour ? Quelles sont les incidences éventuelles sur la charge de travail des collaborateurs du SIN et/ou du SDT ?

Bernard Studer (PDC)

Co-signataires

Intervention déposée officiellement le 23 avril 2021

Documents annexés

- [qe3379.pdf](#)

Parlement jurassien
Groupe parlementaire PDC-JDC

Question écrite

No 3379.

Des péages urbains dans le Canton du Jura ?

Début avril, nous apprenions dans un hebdomadaire satirique romand que, suite à un appel à projets, le Canton du Jura avait remis à l'OFROU un projet-pilote « *de tarification de la mobilité avec assujettissement à une redevance* ». Parmi les exemples cités dans l'article en matière de nouveaux modes de tarification de la mobilité figure l'introduction de péages urbains.

Le Gouvernement peut-il nous indiquer les grandes lignes du projet-pilote qu'il a soumis à la Confédération ?

Compte tenu de la faible densité de population et de la structure dispersée de l'habitat, le Gouvernement estime-t-il que les nouvelles formes de redevances en matière de mobilité comme les péages urbains soient adaptées aux réalités territoriales jurassiennes ?

Ces nouvelles formes de tarification ne concernent-elles pas en priorité les cantons urbains et les grandes agglomérations suisses ?

Ledit article mentionne également l'intérêt manifesté par les villes de Zurich, Berne, Bienne et Delémont. Le projet-pilote concerne-t-il d'autres communes jurassiennes ?

Les fiches du Plan directeur cantonal relatives à la mobilité sont très récentes. Elles ont été approuvées par le Conseil fédéral il y a deux ans à peine. Les mandats de planification de la fiche M.05 « Réseau des routes cantonales » portent essentiellement sur l'entretien et la réfection du réseau ainsi que sur le réaménagement des traversées des localités. Selon le Gouvernement, le lancement de ce projet-pilote s'inscrit-il dans les priorités définies par le nouveau Plan directeur cantonal ?

Le Gouvernement peut-il nous informer sur les coûts de ce projet-pilote ? Peut-il nous indiquer le mode de répartition des frais entre la Confédération, le Canton et les Communes ?

Quels sont les montants engagés à ce jour ?

Quelles sont les incidences éventuelles sur la charge de travail des collaborateurs du SIN et/ou du SDT ?

Alle, le 23 avril 2021

Bernard Studer, Député

